



Le programme national pour des activités **artistiques, culturelles**  
et **patrimoniales dans les écoles d'immersion française**

## Méthodologie du calcul de l'admissibilité des écoles à la prime d'éloignement

### CONTEXTE

Dans le cadre du programme **ImmersART**, des microsubventions seront octroyées à des organismes sans but lucratif (OSBL) qui travailleront en collaboration avec une ou des écoles d'immersion française dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour offrir des activités culturelles, artistiques et patrimoniales à leurs élèves. La microsubvention offerte est de **1 500 \$** par école visée par l'activité proposée par l'OSBL ayant soumis la demande.

Afin de tenir compte des réalités multiples des communautés et de la vaste étendue du territoire canadien, une prime d'éloignement permettra d'augmenter la valeur de la microsubvention qui est disponible pour les écoles qui sont plus éloignées des centres urbains et des communautés où plusieurs professionnels œuvrent dans le secteur culturel et artistique en français. Cette prime permettra aux OSBL qui travaillent en partenariat avec ces écoles de disposer de ressources additionnelles pour combler des dépenses plus élevées en frais de transport, d'hébergement ou encore d'achats de matériaux artistiques qui peuvent être plus coûteux dans les régions éloignées.

## IDENTIFICATION DES DONNÉES

Afin de déterminer quelles écoles seraient considérées comme étant « éloignées », il est nécessaire d'identifier des points géographiques sur le territoire canadien où on retrouve une concentration relative de professionnels œuvrant en français dans le secteur culturel et artistique. Il serait donc plus facile, et surtout moins coûteux, d'organiser des activités culturelles, artistiques et patrimoniales dans les écoles qui se retrouvent à proximité de ces points géographiques. Lorsque les points géographiques sont déterminés, on peut ensuite calculer les distances séparant les écoles des points.

Une analyse a donc été faite à partir de données obtenues de Statistique Canada, provenant du recensement de 2016 (données échantillon – 25 %). L'analyse a permis de croiser les données sur les professions des individus, la langue de travail et le lieu de résidence géographique de ces individus.

### Variable 1: Profession

Les professions suivantes, liées au domaine des arts et de la culture, ont été identifiées pour circonscrire la variable de profession. Le chiffre qui précède le nom de la profession est le code d'identification assigné à la profession par Statistique Canada :

- **0511** Administrateur/administratrice de musée
- **0512** Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène
- **5111** Bibliothécaires
- **5112** Restaurateurs et conservateurs
- **5113** Archivistes
- **5121** Auteurs, rédacteurs et écrivains
- **5122** Réviseurs, rédacteurs-réviseurs et chefs du service des nouvelles
- **5123** Journalistes
- **5125** Traducteurs, terminologues et interprètes
- **5131** Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé
- **5132** Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs
- **5133** Musiciens et chanteurs
- **5134** Danseurs
- **5135** Acteurs et comédiens
- **5136** Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels
- **5211** Techniciens dans les bibliothèques et les services d'archives publiques
- **5212** Personnel technique des musées et des galeries d'art
- **5221** Photographes
- **5222** Cadres de films et cadres vidéo

- **5223** Techniciens en graphisme
- **5224** Techniciens en radiotélédiffusion
- **5225** Techniciens en enregistrement audio et vidéo
- **5226** Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
- **5227** Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène
- **5231** Annonceurs et autres communicateurs
- **5232** Autres artistes de spectacle, n.c.a.
- **5241** Designers graphiques et illustrateurs
- **5242** Designers d'intérieur et décorateurs d'intérieur
- **5243** Ensembliers de théâtre, dessinateurs de mode, concepteurs d'expositions et autres concepteurs artistiques
- **5244** Artisans
- **5245** Patronniers de produits textiles et d'articles en cuir et en fourrure

## Variable 2: Langue de travail

À partir de la liste des professions de la variable 1, les données ont été soulevées pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé en 2015 dont la langue utilisée le plus souvent au travail est « français », « anglais et français », « français et non officielle », ou « anglais, français et non officielle ».

## Variable 3: Géographie

Les données ont ensuite été classées selon le lieu géographique des ménages privés où habitent ces professionnels. Soit dans l'ensemble du Canada, par province et territoire et par régions métropolitaines de recensement, et agglomérations de recensement.

## DÉMARCHE

À partir des données fournies par Statistique Canada, le calcul du nombre total des individus se classant dans les catégories de profession de la variable 1 a été noté pour chaque ville canadienne (régions métropolitaines de recensement, et agglomérations de recensement). Les 19 villes ayant le plus grand nombre de professionnels du domaine des arts et de la culture dont la langue principale de travail est le français (50 individus ou plus) ont donc été retenues comme les points géographiques permettant de calculer l'éloignement des écoles, dans le cadre du programme **ImmersART**. Le seuil de 50 individus ou plus a été sélectionnée car les villes se trouvant juste au-dessous de celles-ci (36 à 49 individus) se trouvaient toutes à proximité d'une autre ville ayant dépassé le seuil de 50 individus.

## PARAMÈTRES D'ADMISSIBILITÉ

À la lumière de cette analyse, les paramètres suivants ont été formulés pour le calcul de l'admissibilité à la prime d'éloignement.

1. Une prime d'éloignement de **500\$** est accordée aux organismes demandeurs qui collaborent avec les écoles se trouvant **à plus de 200 kilomètres** des villes suivantes :

Alberta	Calgary, Edmonton
Colombie-Britannique	Vancouver, Victoria
Manitoba	Winnipeg
Nouveau-Brunswick	Bathurst, Edmundston, Fredericton, Moncton
Nouvelle-Écosse	Halifax
Ontario	Grand Sudbury, Hamilton, Kingston, Ottawa, Toronto, Windsor
Québec	Montréal, Québec
Saskatchewan	Régina

2. Toutes les écoles de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard ont droit à une prime d'éloignement de **500\$** puisque toutes les villes se trouvaient en-deçà du seuil établi pour les autres provinces.

3. Les écoles se trouvant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'au Nunavut bénéficient quant à elles d'une mesure particulière. La prime d'éloignement pour les écoles des territoires est majorée à **1 500\$**. Ces écoles ont donc droit à une microsubvention totale de **3 000\$**.

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a été désignée, par le ministère du Patrimoine canadien, comme tierce partie responsable d'implanter et d'assurer la livraison du programme **ImmersART**.



Une initiative de la :



Pour nous joindre

Fédération culturelle canadienne-française  
*Programme ImmersART*  
450, rue Rideau, bureau 405  
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Courriel : [immersart@fccf.ca](mailto:immersart@fccf.ca)  
Tél. : 613-241-8770  
Sans frais: 1-800-267-2005

Financé par le  
gouvernement  
du Canada

Canada